



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Complement familial

Question écrite n° 39082

Texte de la question

M Serge Charles attire l'attention de M le ministre delegue aupres du Premier ministre, charge de la fonction publique et du Plan, sur la recente revalorisation du complement familial des fonctionnaires. Si cet avantage est de l'ordre de 300 francs pour deux enfants, il n'est que de 15 francs pour un enfant. Aussi lui demande-t-il s'il est bien serieux d'attribuer une somme aussi derisoire a des parents qui, de surcroit, ne peuvent pretendre aux allocations familiales. Ne serait-il pas equitable de proceder a une reevaluation consequente de cette prestation qui, en l'espece, prend davantage l'allure d'une aumone que celle d'une aide reelle pour les familles ? Il souhaite connaitre son avis sur la proposition qui lui est formulee.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39082

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : fonction publique et plan

Ministère attributaire : fonction publique et plan

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1613